

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 18h00,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

**Le 4 novembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 4 novembre 2022**

**DECISION N° :**  
**DB/2022-11-09/04**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Pépinière d'entreprises  
ZA Cantonnier  
(Montregard)**

**Location - L'OUVERTURE  
DES CEVENNES**

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,  
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, M. DURIEUX Pierre,  
M. PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la signature des contrats de location (bail précaire, crédit-bail, location-vente, bail commercial, bail emphytéotique...) et leurs avenants (modification ou résiliation).

Il présente alors au Bureau la demande de location de l'atelier n° 2 de la pépinière d'entreprises à Montregard, de l'entreprise L'OUVERTURE DES CEVENNES (siège social : Le Cantonnier – 43290 Montregard) souhaitant disposer temporairement de locaux industriels dans l'attente de disposer d'un bâtiment industriel plus adapté à ces activités.

Il présente alors le projet de convention d'occupation précaire dudit atelier (300 m²) fixant un montant annuel de loyer à 8 520 € HT (soit 710 € HT par mois) et pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

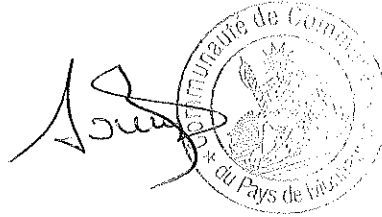
- approuve de signer une convention d'occupation précaire pour l'atelier n° 2 de la pépinière d'entreprises sise sur la zone d'activité du Cantonnier à Montregard avec l'entreprise L'OUVERTURE DES CEVENNES (43290 Montregard) pour une durée de deux ans avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022, et pour un montant annuel de loyer de 8 520 € HT,
- charge le Président de la Communauté de Communes de signer la convention correspondante,

**AR Prefecture**

043-244300307-20221109-DB2022110904-AU  
Reçu le 18/11/2022

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Souvignet'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'du Pays de Mézières' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a bird, possibly a phoenix or a similar mythical creature, with its wings spread.

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20221109-DB2022110904-AU  
Reçu le 18/11/2022